

Le plan climat européen ne sera pas socialement neutre !

Dans le cadre du Pacte vert, la Commission européenne prévoit des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990. Si la Présidente de la Commission européenne considère que les mesures dénommées « Fit for 55 » sont une feuille de route alliant la recherche de l'objectif fixé de préservation du climat et l'assurance de placer « l'équité sociale et l'emploi » au cœur de la transformation verte, FO exprime ses plus vives inquiétudes quant aux impacts sur l'emploi dans de nombreux secteurs mais aussi sur les ménages qui devront supporter le coût des décisions prises.

Pour FO, si la lutte contre le réchauffement climatique est essentielle, elle doit nécessairement s'accompagner de mesures de transition socialement justes, notamment pour les travailleurs des secteurs touchés. Ainsi, l'arrêt du moteur thermique en 2035 est un élément majeur d'inquiétude. Il en est de même pour les mesures prises dans le secteur de transport aérien qui risquent de conduire à des distorsions de concurrence et au moins-disant social.

De même, l'augmentation de la part des énergies renouvelables à 40 % dans le mix énergétique visé pour 2030 doit prendre en compte la problématique du recyclage des installations en fin de vie, notamment panneaux solaires et éoliennes, dont les volumes vont inévitablement s'accroître dans les années à venir. En outre, FO revendique l'intégration du nucléaire dans la taxonomie verte.

FO estime indispensable que les bilans énergétiques et environnementaux des différentes options soient évalués précisément et scientifiquement afin que les choix puissent être opérés en connaissance de cause.

Par ailleurs, si la directive sur l'efficacité énergétique multipliera presque par deux l'obligation annuelle en matière d'économies d'énergie pour les États membres, FO s'interroge fortement sur les mesures qui découleront de cette obligation transposable en droit national et estime indispensable de connaître les dispositions qui en découleront.

De plus, l'extension du système du marché carbone au transport routier et au chauffage des bâtiments pourrait impliquer une augmentation des prix à la pompe et des factures énergétiques. Le fond social devra donc amortir le coût pour les salariés qui ne seront pas tous en mesure d'y faire face.

Devant l'ampleur des impacts des décisions européennes sur l'emploi, FO rappelle que le dialogue social et la négociation collective, à tous les niveaux, sont essentiels pour garantir aux salariés la défense de leurs intérêts.

Contacts :

Marjorie ALEXANDRE
Secrétaire confédérale
**Secteur International,
Europe et Migrations**

✉ malexandre@force-ouvriere.fr

☎ 01.40.52.82.88

Béatrice CLICQ
Secrétaire confédérale
**Secteur de l'Égalité et
du Développement
durable**

✉ bclicq@force-ouvriere.fr

☎ 01.40.52.85.53

Paris, le 16 juillet 2021